

Questions orales

la question. Comment aurait-il pu donner des conseils au premier ministre à ce sujet?

Le premier ministre peut-il expliquer la contradiction entre ses propos et ceux du conseiller en éthique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je précise que nous demandons des conseils, mais que les décisions sont prises par le premier ministre. À titre de premier ministre, j'ai pris les décisions. Le conseiller en éthique n'a pas été appelé à prendre la décision. Il n'en a pas le droit. C'est moi qui ai le droit de trancher, et j'ai pris une décision.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, toute cette affaire, depuis l'envoi de la lettre jusqu'aux propos du premier ministre, est un exemple de bêtise flagrante, de comportement contraire à l'éthique ou des deux.

• (1425)

Le Président: Nous frôlons le langage antiparlementaire. Je pourrais peut-être inviter le chef du Parti réformiste à reformuler sa question.

M. Manning: Monsieur le Président, toute cette affaire est un exemple de grave erreur de jugement, de comportement contraire à l'éthique ou des deux.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je remercie le député d'avoir modifié la première partie. Je lui demande d'en faire autant pour la deuxième.

M. Manning: Monsieur le Président, toute cette affaire est un exemple de grossière erreur de jugement, de conduite indigne d'un ministre ou d'un premier ministre ou encore des deux. De plus, le poste de conseiller en éthique est tourné en dérision.

Le premier ministre autorisera-t-il le conseiller en éthique à faire rapport directement au Parlement sur la conduite du cabinet du premier ministre dans cette affaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis responsable devant le peuple canadien.

Je comprends l'impatience du chef du Parti réformiste. Comme son parti, il essaie de trouver un bon filon à exploiter, mais ils n'y arrivent pas. C'est cela, leur problème. Mais je ne vais pas me mettre en colère.

Lorsque la députée de Beaver River a lancé une accusation contre moi hier, elle a oublié de dire aux Canadiens, dans l'accusation qu'elle a faite aujourd'hui, que le juge m'a présenté des excuses, et le *Globe and Mail* aussi. Qui plus est, le *Globe and Mail* m'a versé un certain montant parce qu'il avait commis une erreur.

* * *

[Français]

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources

humaines. Lundi dernier, on apprenait avec stupéfaction qu'un jeune chômeur s'est vu menacé de perdre ses prestations d'assurance-chômage parce qu'il veut participer au programme de recherche d'emploi offert par Carrefour Jeunesse-Emploi, dont la subvention fédérale vient d'être coupée et qui a été remis sur pied par le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau.

Comment le ministre peut-il justifier que ses fonctionnaires se livrent à un pareil chantage auprès de jeunes chômeurs qui veulent utiliser les services du Carrefour Jeunesse-Emploi pour s'en sortir?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il revient aux conseillers en emploi d'informer les clients des centres d'emploi sur les services qui leur conviennent et qu'ils peuvent obtenir.

Dans ce cas précis, on a conseillé au jeune chômeur de s'inscrire au projet «La relance», où les chances de décrocher un emploi atteignent presque 75 p. 100.

Étant donné notre conviction selon laquelle les discussions et les décisions doivent se dérouler au niveau local, nous avons confié ces pouvoirs aux conseillers en emploi. Ces derniers peuvent donc aussi bien renvoyer un client au groupe Carrefour Jeunesse-Emploi, lorsqu'ils jugent ce renvoi approprié et bénéfique.

• (1430)

Je trouve étrange qu'un parlementaire, qui n'était pas présent dans cette affaire, remette en question le jugement du conseiller en emploi. Le député ne connaît ni l'intéressé ni les circonstances. Il incombe au conseiller en emploi de juger chaque cas au meilleur de sa connaissance.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît-il qu'il s'agit là d'une situation déplorable qui démontre une fois de plus l'ampleur du fouillis actuel en matière de formation de la main-d'oeuvre, alors que des fonctionnaires fédéraux et provinciaux se livrent à une partie de bras de fer sur le dos des chômeurs?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'arrive mal à discerner la question du député.

Je lui signale que le gouvernement fédéral accorde une subvention annuelle de 550 000 \$ à Carrefour Jeunesse, alors que celle du Québec s'établit à 100 000 \$. Étant donné ce rapport de 5 à 1, je crois que notre contribution pour aider les chômeurs de la province est appropriée.